

gnaient bien un peu, parce qu'il y avait dépense, mais obéissaient, parce qu'il y aurait eu contravention. Heureusement que la ville n'avait rien à craindre des contraventions et qu'elle avait pour ses deniers des sentiments de propriétaire. Aussi badigeonnait-elle peu ses édifices et ne les grattait-elle pas. Cela nous les a conservés.

Ces méthodes barbares ne cessèrent d'être employées que lorsqu'unoyer méticuleux (la méticulosité était leur honneur à tous) s'aperçut avec horreur que le règlement était violé, inconsciemment il est vrai, mais violé. Le croirait-on? Des maisons contiguës avaient rompu l'alignement, les unes ayant vu augmenter progressivement par le badigeon l'épaisseur de leurs murs de façade, alors que les autres l'avaient vue diminuer par le grattage !!

L'architecture vit de silhouettes et de saillies; toutes saillies étaient défendues; et non seulement les maisons (ce qui, sauf exception, peut s'admettre) et certains édifices se voyaient imposer des *maxima* de hauteur, mais nous voyons, une fois du moins, *une hauteur minima imposée!* (31).

Aussi nos jeunes architectes, émasculés de la sorte dès leurs débuts dans la construction privée, ne retrouvaient plus de force pour aborder dignement la construction monumentale; pendant que leurs anciens camarades allemands, venus, avant 1870, chercher dans les ateliers de notre école

(31) Une maison de crédit, voulant éléver son hôtel en face du Palais du commerce, avait cru devoir, pour faire honneur à ce voisinage, projeter une construction d'aspect monumental. Les façades proposées avaient obtenu le meilleur accueil de l'administration municipale; mais lorsque le projet fut soumis à la voirie, celle-ci imposa l'abaissement des parties qui dépassaient la hauteur réglementaire, et leoyer-chef exigea de plus *le relèvement de celles restées au-dessous de cette hauteur* (absolument histérique)! Le projet de construction de cet